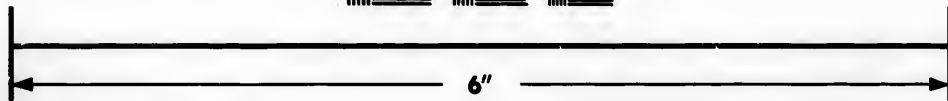
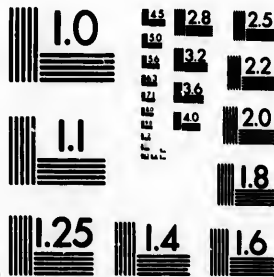


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15 128
16 132
17 122
18 20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
13
14

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

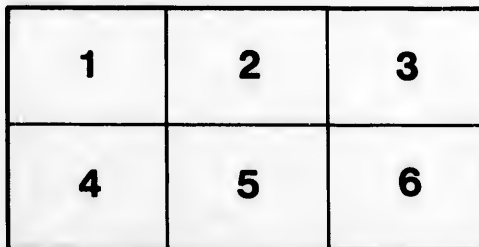
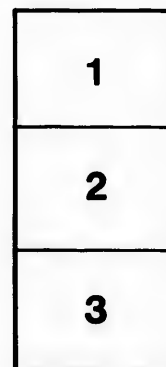
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
l to

t
e pelure,
on à



LE SACRÉ-CŒUR DANS LES ÉCOLES

LA
Milice du Pape

OU

LA LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS DANS LES
MAISONS D'ÉDUCATION



MONTREAL
BUREAUX DU SACRÉ-CŒUR

144, Rue Bleury.

EXTRAIT DE NOTRE CATALOGUE

2.—*L'Almanach mensuel de l'Apostolat de la Prière.*—Contenant 15 Calendriers du mois et les 15 mystères du Rosaire. 15 cts par an.

4.—*Le Messager Canadien du Sacré-Cœur de Jésus*, organe officiel de la Ligue du Sacré-Cœur. 50 cts par année.

14.—*Le Catechisme du Sacré-Cœur.* \$1.50 la douzaine.

26.—*Le Guide des Zélateurs et des Zélatrices du Cœur de Jésus.* 50 cts la douzaine; 5 cts l'unité.

27.—*Recueil de Cantiques* (parties vocales en musique). \$1.50 la douzaine; 15 cts l'unité.

31.—*Livret journalier du Trésor du Cœur de Jésus et des intentions particulières.* 25 cts la douzaine.

33.—*La Milice du Pape* (la présente brochure). 40 cts la douzaine; \$3.00 le cent.

38.—*Le Chemin de la Croix*, en union avec le S. C. de Jésus: 15 cts la douzaine.

40.—*Diplômes d'agrégation, etc.* Grátis.

42.—*Diplômes ordinaires de Zélateurs ou de Zélatrices du Cœur de Jésus.* (En noir).— Grátis.

43 (b).—*Diplômes enlumines* pour Zélateurs ou Zélatrices. 50 cts la douzaine.

45.—*Le Registre de l'Apostolat* (1er Degré). 50 cts.

49.—*Billets d'admission* dans l'Apostolat de la Prière. 10 cts le 100.

55.—*Listes d'enrôlement.* 25 cts le 100.

(Suite sur la troisième page de la couverture).

M

LA LIG

•
•
•

BU

QUE

plat de la
mois et
an.

Cœur de
Sacré-

\$1.50 la

Relatrices
; 5 cts

cales en
unité.

Cœur de
25 cts la

nte bro-
nt.

avec le

tis.

rs ou de
noir).—

élateurs

Degré).

lat de la

o.

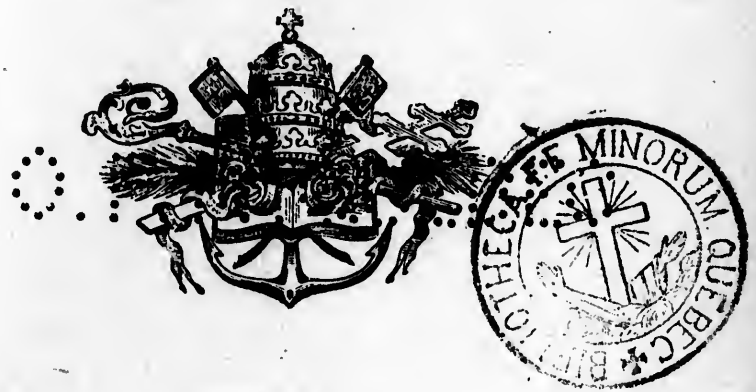
e).

LA

Milice du Pape

OU

LA LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS DANS LES
MAISONS D'ÉDUCATION



MONTREAL

BUREAUX DU SACRÉ-CŒUR

144, Rue Bleury.

PREFACE

La Croisade du Sacré-Cœur dans les Ecoles

La société moderne est malade ; la langueur de l'indifférence et la contagion des vices en pénètrent de plus en plus rapidement les diverses couches. Ce dépérissement de l'esprit chrétien, moins rapide chez les gens de la campagne, s'accroît davantage dans nos villes et, nous devons le dire, dans le monde des gens instruits. Nous avons sans doute un grand nombre de fervents chrétiens dans la classe dirigeante, mais il y en a aussi un certain nombre, plus grand qu'on le pense, *aux idées avancées*, pour ne rien dire de plus.

Ce n'est pas notre intention de rechercher ici les causes de cet état de choses ; il suffit de constater l'existence de la plaie et d'y apporter un remède.

Une sainte âme se désolait un jour en considérant la conduite déréglée des chrétiens de son temps et elle conjurait Notre-Seigneur, les larmes aux yeux, de faire revivre parmi le peuple la vie et la ferveur des premiers chrétiens. Le Seigneur, pour la consoler, lui montra dans une vision un fruit gâté, et lui dit : Peut-on redonner à ce fruit sa vraie maturité ? Ne vaut-il pas mieux semer en terre les grains

qu'il renferme au-dedans de lui-même, afin qu'en leur temps, ils produisent un fruit agréable et salutaire? " Ce fut ainsi que Notre-Seigneur fit comprendre à cette personne zélée pour la réforme de la chrétienté, qu'il n'y avait pas de voie plus sûre pour la procurer, que de s'appliquer à bien élever la jeunesse et que par là on parviendrait à réformer le reste du peuple. (*Segneri, Sermon XIII*).

Nous pouvons donc affirmer que le moyen le plus efficace de conserver à l'Eglise du Canada le précieux héritage de l'esprit chrétien qu'elle a reçu de ses ancêtres, est de cultiver avec soin les âmes de nos enfants, surtout des élèves de nos nombreuses maisons d'éducation, qui formeront bientôt la classe dirigeante de notre société canadienne.

Deux points principaux devraient attirer notre attention dans cette œuvre de la formation de la jeunesse, savoir : 1. Développer dans le cœur de l'élève cet esprit d'amour de Dieu et du prochain qui le porte à agir habituellement pour des motifs surnaturels et à se dévouer pour le salut de ses frères et la prospérité de la sainte Eglise. 2. Le prémunir contre les écueils qui mettent la pureté de ses mœurs en danger. En d'autres termes, il ne suffit plus que nos enfants soient chastes et pieux, mais il nous les faut actifs et dévoués aux intérêts de

l'Eglise de Dieu ; il ne suffit plus qu'ils soient bons, il faut qu'ils deviennent *soldats* de l'Eglise et *apôtres* du salut de leurs frères égarés.

Où trouverons-nous le moyen d'atteindre ce double but ? Dans la dévotion au Sacré-Cœur de JÉSUS ; c'est dans ce divin Cœur que ces chers jeunes gens puiseront la force contre les tentations de la chair, et les motifs les plus puissants d'attachement à JÉSUS et à son Eglise ainsi que le zèle pour le salut des pauvres âmes.

Sous quelle forme pourrons-nous leur présenter cette sainte dévotion pour qu'ils l'adoptent sans effort et même avec entrain ?

Sous la forme facile et efficace offerte par la *Ligue du Cœur de Jésus*.—*Facile* : car elle ne présente que de très simples pratiques à la portée de tous les élèves, même des plus petits et des moins fervents.—*Efficace* : à cause des bénédictions promises par le Sacré-Cœur et de la perfection de son organisation. L'expérience est là pour le démontrer surabondamment.

Mettons-nous donc à l'œuvre et organisons sans retard dans nos classes si nous ne l'avons pas encore fait, soit la Milice du Pape, soit l'Apostolat de la Prière dans sa forme générale ; plus nous y déploierons de zèle, plus Notre-Seigneur se plaira à bénir nos maisons, selon la promesse qu'il en a faite à ceux qui propageraient la dévotion à son divin Cœur.

LA MILICE DU PAPE

ou

LA LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS DANS LES MAISONS D'ÉDUCATION

La Milice du Pape est une forme spéciale de l'Apostolat de la Prière, Ligue du Cœur de JÉSUS, pour les maisons d'éducation. (1)

Son but est 1° de promouvoir la pratique de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et par là même, l'esprit de piété, de régularité et de zèle apostolique ; 2° de développer dans le cœur de ses membres l'amour de l'Eglise et le vrai dévouement au Vicaire de Jésus-Christ.

Voici venue l'heure des luttes désespérées du Serpent contre son Ennemie, la Vierge immaculée ! *Je mettrai des inimitiés entre toi et la*

(1) Vu qu'il est question ici d'une milice toute spirituelle, la Milice du Pape peut s'établir aussi dans les pensionnats et les académies de filles ; et celles-ci, d'après les rescrits du 10 décembre 1868 et du 21 avril 1870, peuvent en gagner toutes les indulgences.

Pour abrégé, nous décrivons ici la Milice telle qu'elle est organisée dans les collèges ; il sera facile d'en faire l'application aux couvents en faisant les changements convenables dans les termes.

Femme, entre tes fils et les fils de la femme, et la femme t'écrasera la tête : ainsi Dieu parlait au Serpent, dès l'origine du monde, et les inimitiés prédites ont éclaté dans tous les siècles ; les fureurs présentes de Satan et de sa race montrent que le pied de Marie presse la tête du Serpent.

La victoire de la Vierge immaculée, la victoire du Pape, glorieux successeur de Pie IX, est infailliblement assurée ; mais ceux-là seulement ressentiront la joie pleine du triomphe, qui auront combattu pour Marie et pour son Pontife.

C'est d'ailleurs un devoir sacré, pour tous les fils de la Vierge immaculée, pour tous les fils du Pape, de défendre une Mère, de défendre un Père, de toutes parts enveloppés d'ennemis.

Ils l'ont admirablement compris, les vingt millions de fidèles qui, dans tous les pays du monde, se sont groupés sous le drapeau du Cœur de Jésus dans la sainte Ligue de l'Apostolat de la Prière : ils parviennent ainsi, en effet, à donner, par l'union de leurs cœurs à ce Cœur divin, une force irrésistible aux œuvres qu'ils accomplissent en faveur de l'Eglise et du Pape.

Quel enfant ne voudrait être compté parmi ces généreux soldats de Marie et du Pape !

Aussi des milliers de jeunes chrétiens ont-ils voulu prendre part à ces grandes luttes. Afin de compenser leur faiblesse en perfectionnant

leur
—
(ce
cett
des
Cœ
pos
gén
lèg
enf
l'E
I
tin
du
va
et
3°
lè

jo
—
pe
in
de

leur armes, ils ont organisé la *Milice du Pape*. — "Pratique spéciale de l'Apostolat de la Prière (ce sont les termes des concessions pontificales), cette Milice proportionne à l'âge et au caractère des enfants et des jeunes gens l'exercice de cette Œuvre," en la rendant plus sensible ; elle impose aux jeunes combattants des sacrifices plus généreux, récompensés par de précieux privilèges, et met ainsi aux mains du plus petit enfant des armes terribles contre les ennemis de l'Eglise.

La Milice se compose de trois catégories distinctes, savoir : 1° les simples miliciens ou *Cadets du Sacré-Cœur* ; 2° les *Décorés*, savoir : les *Chevaliers de l'Ordre de la Croix de Saint-Pierre* et les *Commandeurs de l'Ordre de la Tiare* ; 3° les *Zélateurs ou Chefs de Compagnies*.

Chaque catégorie a ses devoirs et ses privilèges spéciaux.

I. Devoirs des Cadets

Les Cadets s'engagent : (1)

(a) A faire chaque matin l'*offrande de leur journée* au Sacré-Cœur pour N. S. P. le Pape.

(1) Les engagements de la Milice n'obligent pas sous peine de péché ; mais l'honneur, et plus encore, les graves intérêts de leurs âmes, font aux miliciens du Pape un devoir d'y être fidèles.

Ils peuvent se servir de la formule suivante :
 " Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur Immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions. Je vous les offre en particulier pour Notre Saint-Père le Pape, et aux intentions recommandées aux Associés."

Cette simple résolution, renouvelée chaque matin, de tout faire, de tout souffrir aux intentions du Cœur de Jésus, crée un esprit d'union avec Jésus, qui nous pénètre de ses sentiments, qui nous fait partager ses désirs, embrasser ses intérêts, et qui surnaturalise toutes nos actions, peines et souffrances, en les animant de l'intention la plus noble, du motif le plus agréable à Dieu à savoir, la charité la plus pure envers le prochain et l'amour le plus désintéressé envers Notre-Seigneur.

C'est là le *premier degré* de l'Apostolat de la Prière.

(b) A dire chaque jour *une dizaine du chapelet* (1 Pater et 10 Ave) aux intentions de l'Apostolat.

C'est le *deuxième degré* de l'Apostolat de la Prière ; il comprend ceux des précédents Associés qui ont accepté, en outre, d'offrir chaque jour au Cœur Immaculé de Marie **UNE DIZAINE**

DU ROSAIRE pour la conservation du Souverain Pontife et les autres intentions recommandées chaque mois aux Associés. (Art. 4).

Cette pratique a un triple avantage : par elle, nous mettons à profit, pour subvenir aux besoins de l'Eglise, notre Mère, l'efficacité spéciale attachée par Notre-Seigneur aux demandes que plusieurs de ses disciples s'accordent à faire dans une même intention ; en second lieu, elle nous procure auprès du Cœur de Jésus la toute puissante intercession du Cœur de Marie ; enfin, elle nous met en état de faire servir, au but apostolique de notre œuvre, la prière éminemment apostolique du saint Rosaire et l'organisation aussi simple qu'efficace du Rosaire vivant.

(c) A faire chaque mois la communion réparatrice. (La confession mensuelle suffit pour ceux qui n'ont pas fait leur première communion).

Cette troisième pratique correspond au *troisième degré* de l'Apostolat de la Prière, lequel renferme ceux qui, remplissant au moins les conditions du 1er Degré, ont accepté de faire la communion Réparatrice hebdomadaire ou du moins mensuelle aux mêmes intentions du Sacré-Cœur, afin de le consoler et de "détourner les fléaux de la divine colère par cette communion perpétuelle et vraiment RÉPARATRICE" (Bref du 24 septembre 1882).

Le premier Degré est le seul ESSENTIEL ; les deux autres sont fortement recommandés, enrichis d'indulgences, et propres à assurer à l'Œuvre sa vitalité et sa permanence.

II. Devoirs des-Décorés

Les Chevaliers et les Commandeurs promettent :

(a) De remplir les devoirs des Cadets, tels qu'indiqués plus haut.

(b) D'offrir chaque jour pour le Pape une heure de *parfait silence*, une heure de *sérieux travail* et une heure de *récréation bien passée*.

N. B.—On appelle récréation bien passée celle pendant laquelle on évite toute conversation peu édifiante et où l'on joue avec *entrain et convenance*. (1)

(c) De faire pour le Pape une communion *par mois*, s'ils sont Chevaliers, ou une communion *par semaine* (avec la permission de leur confesseur), s'ils sont Commandeurs.

III. Devoirs des Zélateurs

Les Zélateurs doivent :

1° Former et maintenir des compagnies de quinze miliciens. Toutefois, la milice peut

(1) Pendant les vacances ou les grands congés, ils remplacent par des heures de récréation *bien passées* l'heure de silence et l'heure de travail.

manœuvrer, au besoin, avec des compagnies *incomplètes*.

2° Distribuer tous les mois les Billets-images de l'Apostolat aux membres de leurs compagnies respectives.

3° Faire circuler parmi les miliciens le *Messenger du Sacré-Cœur*.

4° Munir les Associés de leurs compagnies de feuilles du *Trésor*, ramasser ces feuilles à la fin du mois et les remettre au Secrétaire.

5° Recueillir la cotisation annuelle des membres de la milice et la remettre au Trésorier.

6° Toujours donner le bon exemple par une conduite irréprochable.

7° Continuer, après leur sortie du collège, à propager activement l'Apostolat de la Prière.

IV. Le Trésor du Cœur de Jésus

Tous les membres de la Milice devraient s'adonner activement à la pratique si fructueuse du Trésor du Cœur de JÉSUS. Chacun aura donc soin de demander une feuille du Trésor, au commencement de chaque mois, à son Chef de compagnie, d'y entrer fidèlement chaque soir les œuvres qu'il aura offertes pendant la journée au Sacré-Cœur, et de déposer, à la fin du mois, cette même feuille dans le tronc du Trésor, ou de la remettre à son zélateur.

V. Privilèges des Cadets

(a) Les Cadets du Sacré-Cœur ont droit de porter l'insigne de la Milice ; c'est un beau losange de $\frac{5}{8}$ de pouce représentant les trois Degrés de l'Apostolat et encadré dans une jolie bordure de $\frac{1}{4}$ de pouce, formée de petites croix à jour entremêlées de feuilles d'érable. A l'exergue est l'inscription : "*Militia SS. Cordis Jesu.*" *Milice du Sacré-Cœur.*

(b) Ils ont droit à tous les avantages et à toutes les indulgences si riches de l'Apostolat de la Prière et de la Communion réparatrice.

(Voir le Catéchisme du Sacré-Cœur, chapitre XII).

(c) Ils peuvent en outre gagner les indulgences suivantes accordées à tous les miliciens :

VI. Indulgences de la Milice du Pape

I.--INDULGENCES PLÉNIÈRES : 1. *Une fois par mois*, pour une des communions offertes pour le Pape, au choix du soldat pontifical. 2. *Une fois par mois*, aux conditions ordinaires, pour ceux qui ont récité, au moins une fois par jour, durant le mois, l'invocation : "*Doux Cœur de Marie, soyez mon salut.*" 3. Le jour où la Milice sera organisée dans la maison d'éducation, vers le commencement de l'année scolaire. 4. Le jour de la Chaire de saint

Pierre à Rome (18 janvier). 5. Le jour de saint Léon-le-Grand, pape (11 avril). 6. Le jour de Notre-Dame Auxiliatrice (24 mai). 7. Le jour de saint Pierre (29 juin).

II.—INDULGENCES PARTIELLES : 1. *Cent jours*, chaque fois, pour l'heure de silence, pour l'heure de travail, pour l'heure de récréation bien passée, et pour toute bonne œuvre offerte à Dieu pour le Pape, soit en esprit de prière pour ses nécessités, soit en actions de grâces pour les triomphes de sa cause. 2. *Cent jours*, une fois le jour, pour la communion spirituelle des miliciens qui n'ont pas encore fait leur première communion et qui disent : "*Veni, Domine Jesu, veni!*" *Venez, Seigneur Jésus, venez!* 3. *Cent jours*, une fois le jour, pour la récitation de l'*Ave Maria* pour le Pape, devant une image ou une statue de Notre-Dame, exposée dans les cours ou les salles de la maison d'éducation. 4. *Trois cents jours*, CHAQUE FOIS, pour chacune des deux invocations : "*Doux Cœur de Jésus, soyez mon amour!*" "*Doux Cœur de Marie, soyez mon salut!*" Cesont là les deux cris de guerre de la Milice. 5. *Cinquante jours*, chaque fois que les jeunes soldats adresseront au glorieux saint Joseph, leur protecteur et leur chef, l'invocation suivante, troisième cri de guerre de la Milice : "*O bon saint Joseph, protégez-nous, protégez la sainte Eglise!*"

VII. Privilèges des Décorés

(a) Les Décorés jouissent de tous les privilèges et indulgences des simples Cadets.

(b) Ils ont droit de plus à la Bénédiction papale et à une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, le jour de leur promotion à chacune des six décorations de la milice.

(c) Ils ont encore droit, s'ils ont mérité de recevoir *une* des six décorations, à la même Bénédiction papale, avec indulgence plénière, à l'article de la mort, pourvu que, étant convenablement disposés, ils invoquent alors le saint nom de Jésus, au moins de cœur, s'ils ne le peuvent faire des lèvres.

(d) Ceux des associés qui ont rempli les devoirs de la Milice constamment jusqu'à la fin de leurs études, et qui par là ont mérité la sixième et dernière Décoration, ont le droit de communiquer le double privilège que nous venons d'indiquer à leurs parents au premier degré, c'est-à-dire, à leur père, mère, frères et sœurs. Par suite, les parents ont droit à une *Bénédiction papale avec Indulgence plénière* : 1° Le jour où l'associé sera promu au sixième et dernier grade. Ils doivent communier ce jour-là. 2° A l'article de la mort, aux conditions marquées ci-dessus.

Le Directeur local de la Milice a droit de

donner la Bénédiction papale, selon le rite romain, aux jeunes soldats promus à des grades, autant de fois dans l'année que les Supérieurs et le Conseil de la Milice jugent à propos de faire des promotions.

Même droit pour les confesseurs des miliciens à l'égard de leurs pénitents, s'il n'y a pas de Bénédiction papale solennellement donnée à tous les soldats promus.

VIII. Engagement spécial des Décorés

D'après le Rescrit pontifical, les Chevaliers de la Croix et les Commandeurs de la Tiare doivent, avant chaque promotion, s'engager solennellement à ne jamais faire partie d'aucune société condamnée par l'Eglise, et à toujours défendre les droits du Saint-Siège. Voici la formule de cet engagement :

“ Les Souverains Pontifes ayant plusieurs fois
 “ condamné la Franc-Maçonnerie et les autres
 “ sociétés secrètes, moi, N . . . en présence
 “ de Jésus et de Marie, obéissant avec un filial
 “ amour à l'autorité des Vicaires de Jésus-
 “ Christ, je prends la résolution et l'engage-
 “ ment de ne jamais m'affilier, sous quelque
 “ dénomination que ce soit, à aucune de ces
 “ sectes, mais au contraire de combattre coura-
 “ geusement, partout et toujours, leur influence,
 “ leurs doctrines et leurs projets. Que Dieu me
 “ soit en aide. Ainsi soit-il ! ”

IX. Privilèges des Zélateurs

Les Zélateurs ou Chefs de compagnies doivent être de l'Ordre de la Tiare, autant que possible ; ils sont choisis par le Zélateur général et approuvés par le Directeur.

(a) Ils jouissent de tous les privilèges propres à leur Ordre.

(b) Ils ont droit de plus, chaque mois, à deux indulgences plénières spéciales aux jours marqués sur leur Diplôme et à une indulgence plénière, deux fois l'année, quand ils renouvellent leur consécration au Sacré-Cœur, pourvu qu'ils portent ostensiblement la Croix-médaille.

(c) Ils reçoivent en temps et lieu le Diplôme et la Croix-médaille propres à leur degré.

(d) Ils acquièrent le pouvoir perpétuel de prendre les noms pour l'Apostolat de la Prière.

X. Établissement de la Milice

Pour établir la Milice du Pape dans une maison d'éducation, il faut et il suffit que cette maison ait été agrégée régulièrement par un Diplôme à l'Apostolat de la Prière, Ligue du Cœur de Jésus. C'est au Directeur diocésain ou, au défaut de celui-ci, au Directeur supérieur de l'Apostolat de la Prière qu'il faut s'adresser, pour cette agrégation, si elle n'a pas été faite auparavant. Elle est de nécessité absolue pour

la validité de l'enrôlement subséquent des élèves dans la Milice du Pape.

XI. Conditions d'admission

I. Pour être admis dans le corps des Cadets, l'élève doit : (a) donner son nom au Zélateur général ou à l'un des Chefs de compagnies et recevoir de lui un billet d'admission et, s'il se peut, un scapulaire du Sacré-Cœur ; (b) payer chaque année une somme de 5 cts pour aider à défrayer les dépenses de la Milice. S'il désire avoir l'insigne des Cadets, il devra l'acheter (10 cts).

II. Les Cadets peuvent être promus à l'un ou l'autre des Ordres de la Milice aux conditions suivantes :

1° Il convient qu'ils soient Congréganistes de Marie, là où il existe une Congrégation de la Sainte-Vierge.

2° Leur promotion doit avoir été approuvée par le suffrage du Conseil de la Milice et des Maîtres du collège.

3° Le sixième et dernier grade de la Milice ne peut être conféré qu'à la fin des études et le candidat doit avoir reçu les cinq premiers, d'année en année, depuis le commencement de ses études. C'est pourquoi les Décorés ne devront-ils rien négliger pour mériter de pouvoir monter en grade chaque année.

XII. Les Décorations

Les décorations consistent en des boucles de ruban, faites de manière à pouvoir être portées au revers de l'habit. (1) Chacun des six grades de la Milice a sa couleur spéciale, comme suit :

1. Bleu.—2. Bleu et liseré blanc.—3. Jaune (couleur pontificale).—4. Blanc.—5. Rouge.—6. Blanc et liseré jaune (couleur du drapeau pontifical). Les Directeurs peuvent cependant adopter d'autres combinaisons de couleurs.

Les Chevaliers et les Commandeurs peuvent, s'ils le désirent, se procurer et porter les insignes émaillés propres à leur grade.

Voici en quoi ils consistent :

1° *L'insigne des CHEVALIERS DE LA CROIX* est un beau médaillon circulaire de $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre. Il représente, *en argent*, sur un fond d'émail blanc, la *Croix de saint Pierre* et les *Clés*, ornées de deux *branches de laurier*, et entourées d'une bande circulaire en émail bleu sur laquelle se lit l'inscription : ORDO CRUCIS SANCTI PETRI. A l'intersection des bras de la Croix est un cœur minuscule en émail rouge.

(1) Dans les pensionnats de filles, ces rubans, garnis ou non des médaillons correspondants, peuvent très bien être passés autour du cou, mis en sautoir, ou portés de toute autre manière, comme supplément des insignes déjà en usage dans ces maisons.

2. *L'insigne des COMMANDEURS DE LA TIARE* est de même grandeur et de même forme que le précédent, mais il réunit la *Tiare* à la Croix, aux clés et aux deux branches de laurier. Les émaux sont de mêmes nuances, mais l'argent y est remplacé par de l'or, avec l'inscription : *ORDO TIARÆ*. Il est muni *au verso*, comme le précédent, d'une épingle de sûreté.

N. B.—Ces insignes sont réservés *exclusivement* pour les élèves des maisons d'éducation qui ont été jugés dignes par le Conseil d'être promus à l'un des Ordres de la Milice du Pape.

Les Directeurs peuvent adopter, comme décorations, les rubans seuls ou les médaillons seuls, ou mieux les deux combinés.

XIII. Le Conseil de la Milice

La Milice est régie par un Conseil composé du Directeur local, du Zélateur général et des Zélateurs ou Chefs de compagnies.

Les Miliciens élisent, à la pluralité des voix, le Président, le Secrétaire et le Trésorier ; leur choix doit être approuvé par le Zélateur général et le Directeur.

Le Zélateur général est un des Maîtres désigné par le Supérieur de la maison pour l'organisation de la Milice.

Le Conseil se réunit une fois par mois à jour fixe et a pour mission :

1° de voter, au scrutin secret, les enrôlements, de nouveaux miliciens ;

2° d'élire des Chefs pour les nouvelles compagnies ;

3° de voter (toujours au scrutin secret) les Décorations gagnées par l'excellente conduite des Cadets ;

4° de fixer l'époque d'une admission *solennelle*, soit de Cadets, soit de Zélateurs ;

5° de fixer aussi l'époque d'une *promotion solennelle* aux Décorations accordées par son propre vote, et *ratifiées* par le Directeur, de concert avec les Maîtres. Cette ratification est absolument requise par le rescrit pontifical.

Le Président recueille les votes et proclame le résultat des suffrages ; le Secrétaire inscrit les noms des Cadets, des Décorés et des Zélateurs sur le registre de la Milice ; le Trésorier reçoit le montant des cotisations recueillies par les Zélateurs et tient en règle les comptes de la Milice : offrandes, aumônes, abonnements au *Messenger du Sacré-Cœur* et à l'*Almanach Mensuel* de l'Apostolat, etc.

Lors de la réunion mensuelle, les Zélateurs reçoivent du Trésorier les *Messagers* et les *Billets-images* destinés aux miliciens de leurs compagnies respectives.

Il serait excellent d'animer encore ces réu-

nions du Conseil : 1° par le compte-rendu écrit de la séance précédente ; 2° par la lecture d'un rapport sur la Milice et sur ses résultats dans le collège. Ce rapport, rédigé par le Secrétaire et revu par le Directeur, serait envoyé au *Messager du Sacré-Cœur*, qui s'en ferait l'écho bienveillant auprès de ses nombreux lecteurs.

Ce rapport pourrait être mensuel ou trimestriel. A sa lecture s'ajouterait heureusement une courte exhortation du Directeur et une aimable causerie par demandes et réponses sur les intérêts de la Milice et sur les Œuvres à maintenir ou à promouvoir dans le collège ou le pensionnat.

Le Conseil doit être l'*âme* et le *moteur* de la Milice.

La séance commencée par la *Dizaine du Rosaire*, s'achève par un *Souvenez-vous*.

XIV. Réunions publiques

Chaque mois, le premier vendredi ou le dimanche qui le suit immédiatement, tous communient ensemble pour le Pape, pour l'Eglise et en l'honneur des Cœurs sacrés de Jésus et de Marie.

Ce jour-là, tous portent leurs insignes.

On met à profit ces réunions du mois, tantôt pour une réception solennelle de nouveaux

Cadets, tantôt pour une nouvelle promotion aux Ordres de la Milice.

Il serait encore très utile de faire, en commun, une fois le mois, un chemin de croix solennel, offert pour tous les Associés au Cœur souffrant de Jésus et au Cœur compatissant de Marie, ou encore l'exercice de l'Heure sainte instituée et réclamée par le Cœur du divin Maître.

XV. Quelques points importants.

1° Ne pas exiger des élèves une générosité plus grande que celle dont les *règles approuvées* leur font un devoir d'honneur. Laisser à la spontanéité du jeune soldat tout ce qui est de surrogation.

2° Former d'abord un noyau de volontaires, et se montrer difficile pour accepter des enrôlements nouveaux.

3° Faire acheter, au prix de vrais efforts, l'honneur de chaque décoration. La sixième ne peut, d'après les termes du rescrit, être décernée qu'à la fin des études du jeune soldat. Les Supérieurs et Directeurs peuvent, du reste, les décerner toutes à un enfant qu'ils en jugent digne, quand même il n'aurait plus à demeurer qu'une année, ou moins encore, dans leur maison.

4° Dégrader les indignes ; mais n'user que très rarement de ce remède extrême.

5° Mettre de la solennité dans les promotions et, en général, dans toutes les fêtes de la Milice.

6° Communiquer à la rédaction du *Messenger du Sacré-Cœur de Jésus*, les faits dont la publication pourra éveiller chez plusieurs le désir d'imiter de généreux exemples.

7° Il est surtout indispensable que la Milice soit confiée, dans chaque maison, à la direction d'un Maître et d'un *seul* Maître bien choisi.

Les rescrits du Saint-Père laissent, on l'aura remarqué, de grandes latitudes, afin que les Supérieurs et les Conseils puissent, alors que la sagesse et l'expérience le demanderont, modifier à leur gré ce qu'ils auraient déjà établi.

XVI. Conclusion

On a droit de conclure de ce qui précède que la Milice du Pape devrait être une œuvre des plus populaires dans les Séminaires, Collèges, Couvents et Académies ; que les Directeurs et Directrices ne sauraient mieux faire que de l'établir solidement dans leurs maisons, et que tous les élèves tant soit peu généreux devraient s'empresser de s'y enrôler.

XVII. Cérémonial de la réception des Cadets

Le jour et l'heure de la réception sont annoncés d'avance par le Directeur ; les Zélateurs l'an-

noncent aussi aux Associés de leurs compagnies lors de la distribution mensuelle des Billets-images.

L'heure de la réception arrivée, l'on chante un cantique au Sacré-Cœur, le suivant, par exemple :

REFRAIN

Levons-nous, soldats du Seigneur,
Courons, volons à la victoire !
Déployons et couvrons de gloire,
Les étendards du divin Cœur.

- 1.— Nous sommes nés pour le combat,
La terre est un champ de bataille,
Où chaque enfant d'Eve travaille,
Sans cesse lutte et se débat.
- 2.— Notre roi se nomme Jésus !
Il nous enrôle avec sagesse,
Et nous invite avec tendresse
A la conquête des vertus.
- 3.— Suivons donc ce chef glorieux,
Dont une croix est la lumière,
Dont les armes sont la prière,
Et dont le règne est dans les cieux.

- 4.—Sous le bouclier de la Foi,
Enfants de Dieu soyons sans crainte ;
Il protège sa garde sainte,
Tant qu'elle obéit à sa loi.
- 5.—Prenons le casque du salut,
La cuirasse de l'espérance,
Le glaive de la confiance,
Et que le ciel soit notre but.
- 6.—Avec amour, avec bonheur,
Près de lui, faisons sentinelle,
Défendons sa gloire immortelle,
Aimons et consolons son Cœur.
- 7.—JÉSUS, près de son divin Cœur,
Ne veut que des soldats d'élite ;
Mais pour couronner le mérite,
Il promet le ciel au vainqueur.

(Voir l'air dans notre Recueil de Cantiques,
No 31).

*Le Directeur bénit ensuite les insignes (1) et
chacun tenant le sien en main s'approche de la*

(1) Soit l'insigne des Cadets, soit le scapulaire du Sacré-Cœur.

table de communion et le présente au Directeur. Celui-ci le lui fait baiser et le lui remet en disant : " Accipe imaginem Cordis Jesu ; sit protectio, tua in vita et salus in morte. (2)

XVIII. Cérémonial de la Collation des Décorations et de la Bénédiction Papale

Les Décorations sont mises sur un plateau que l'on dépose sur l'autel ou sur une table devant la statue du Sacré-Cœur ; d'abord celles des Chevaliers de la Croix de Saint-Pierre, puis celles des Commandeurs de la Tiare ; on les dispose par ordre de grades en commençant par les premiers, de manière à ce que la plus haute Décoration ne soit conférée que la dernière.

Puis on chante le Veni Creator :

VENI CREATOR

Veni creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia,
Quæ tu creasti, pectora.

Qui diceris Paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, caritas,
Et spiritalis unctio.

(2) Si la cérémonie se borne à la réception des Cadets sans collation des Décorations de la Milice, on peut terminer par le *Chant des Cadets*, et le Salut du S. Sacrement, s'il est permis de le donner.

Tu septiformis munere,
Digitus Paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis,
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus,
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium,
Teque utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

Deo Patri sit gloria,
Ejusque soli Filio,
Cum spiritu Paraclito,
In sæculorum sæcula. Amen.

- V. Emitte Spiritum tuum, et creabuntur.
R. Et renovabis faciem terræ.

OREMUS

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritus illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere et de ejusdem semper consolatione gaudere.

Deus omnium fidelium Pastor et Rector famulum tuum N . . . quem Pastorem Ecclesiæ tuæ præesse voluisti, propitius respice ; da ei, quæsumus, verbo et exemplo quibus præest proficere, ut ad vitam, una cum grege sibi credito, perveniat sempiternam. Per Christum Dominum Nostrum.

Le Directeur fait alors, s'il ne l'a déjà fait, une allocution à ceux qui doivent recevoir les Décorations et la Bénédiction papale. Il leur fait voir la grandeur des privilèges qui leur sont accordés et les exhorte à se pénétrer d'une grande contrition de leurs péchés. Il leur explique aussi les grands maux causés par les sociétés secrètes et leur rappelle que le Pape a imposé à tous les membres de l'Apostolat de la Prière, sans exception de sexe ou d'âge, l'obligation de s'opposer à leurs menées et de combattre leur influence.

Il appelle alors à la sainte Table ceux qui doivent être décorés et il leur fait répéter après lui, phrase par phrase, la " Promesse " dont on a fait mention plus haut, page 11.

Le Directeur s'assied alors à l'entrée du sanc-

tuaire et remet leurs D corations respectives aux Chevaliers et aux Commandeurs jusqu'au cinqui me grade inclusivement en disant   chacun d'eux :

Recevez cette D coration qui vous est accord e par le successeur de Saint Pierre. Soyez toujours un ap tre du Sacr -C ur et un vrai soldat de la sainte Eglise.

N.B.—Si les r cipiendaires sont nombreux, cette formule peut  tre dite une fois pour tous.

Le Directeur conf re ensuite la sixi me et derni re D coration en disant :

Vous avez combattu le bon combat pendant vos  tudes, vous avez fini votre cours, selon l'expression de l'Ap tre... Cette D coration vous est accord e par le Pape, qui vous donne aussi Sa B n diction apostolique. Allez maintenant, et soyez jusqu'  la mort fid le   J sus-CHRIST et   son Eglise sur le champ de bataille de la vie.

Le Directeur donne alors la B n diction papale selon la formule suivante prescrite par Benoit XIV :

B N DICTIOŒ PAPAŁE

Postquam, statutis die et hora, populus ad Ecclesiam convenerit, alta voce legantur Apostolic e Litter e seu Decreta, quibus Indulgentia

conceditur, una cum potestate Benedictionem Apostolicam super populum effundendi, ut de delegatione audientibus constet; et concessio (I) ex Latino sermone in vulgarem accomodatam, ad populi intelligentiam, converso, pronuncietur: populus ad suorum scelerum detestationem pio brevique sermone excitetur.

Post quæ Sacerdos, nullis circumstantibus ministris, stola et superpelliceo indutus, ante Altare genuflexus sequentibus verbis Dei opem imploret.

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

V. Salvum fac populum tuum, Domine.

R. Et benedic hæreditati tuæ.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Deinde stans sequentem recitat orationem :

(1) D'après un décret de la S. Congrégation des Indulgences (24 juillet 1885), et pour une cause raisonnable (par exemple, pour que la cérémonie ne soit pas trop longue, ou parce que le Rescrit a déjà été lu souvent auparavant) il est permis d'omettre la lecture des lettres Apostoliques par lesquelles l'Indulgence est accordée; il suffit d'annoncer que la Bénédiction est donnée en vertu des pouvoirs accordés expressément par le Saint-Siège.

On trouvera ces Lettres Apostoliques dans le Catéchisme du Sacré-Cœur, p. 187.

OREMUS

Omnipotens et misericors Deus, da nobis auxilium de sancto, et vota populi hujus in humilitate cordis veniam peccatorum poscentis, tramque benedictionem præstolantis et gratiam, clementer exaudi; dexteram tuam super eum benignus intende, ac plenitudinem divinæ benedictionis effunde; quæ bonis omnibus cumulatus, felicitatem, et vitam consequatur æternam. Per Christum Dominum nostrum.

R. Amen.

Post quam ad cornu Epistolæ accedat et stans in cornu Epistolæ, non trina, hoc est, triplici signo crucis, sed una Benedictione, unico videlicet signo crucis, benedicat, proferens alta voce hæc verba :

Benedicat vos omnipotens Deus Pater et Filius et Spiritus Sanctus.

R. Amen.

On peut terminer la cérémonie par le CHANT DES CADETS ou par le salut du S. Sacrement, s'il est permis de le faire.

CHANT DES CADETS (1)

REFRAIN

En avant, marchons, (*bis*)
 Cadets du Christ, à l'avant garde !
 En avant, marchons, (*bis*)
 Le Seigneur nous regarde,
 En avant, bataillons !

1—Jésus, de notre enfance
 Soyez le protecteur,
 Gardez-nous l'innocence,
 Faites croître en nous la ferveur.

2—Pour venger les outrages
 Que vous font les pécheurs,
 Acceptez nos hommages,
 Recevez l'amour de nos cœurs.

3—Donnez-nous la sagesse,
 Un cœur docile et bon,
 Selon votre promesse,
 Seigneur, accordez-nous ce don.

4—Jésus, ô notre Père,
 Bénissez nos parents ;
 Bien longtemps sur la terre
 Conservez-les à leurs enfants.

(1) Voir l'air dans notre Recueil de Cantiques, No. 59.

5— Sous la noble bannière
Du Dieu clément et fort
Restons par la prière
Unis à la vie à la mort.

6— Marie, ô bonne Mère,
Protégez vos enfants,
A notre heure dernière,
Menez-nous au ciel triomphants.

XIX. Cérémonie de la réception des Zélateurs

On dépose les Diplômes sur une petite table, près de la balustrade de communion ; on y met aussi les Croix-médailles, si elles sont fournies par le Conseil ; autrement, chaque récipiendaire tient la sienne dans la main.

S'il n'y a pas eu de réception de Cadets auparavant, on peut commencer par le chant d'un cantique au Sacré-Cœur, puis le Directeur, ou celui qui le remplace, prononce une courte allocution sur la sainte Ligue et sur l'objet de la pieuse cérémonie, s'il ne l'a pas déjà fait.

Les récipiendaires viennent alors, sur l'invitation du Directeur, se mettre en rang le long de la sainte Table.

L'un des récipiendaires, au nom de tous, prononce alors l'Acte de Consécration suivant :

ACTE DE CONSÉCRATION

Très doux Jésus, source inépuisable d'amour. Père des miséricordes et Dieu de toute consolation; ô vous qui, malgré notre misère et notre indignité, avez daigné nous découvrir les richesses ineffables de votre Cœur;—en action de grâces des bienfaits sans nombre que vous avez répandus sur nous et les autres hommes; en reconnaissance surtout de l'institution de la divine Eucharistie et de l'amour infini qui vous porte à vous immoler, chaque jour, pour le salut du monde; en réparation des outrages dont nous et les autres hommes avons abreuvé votre Cœur très aimant, dans ce mystère de votre immense charité; et en union du divin apostolat que vous exercez au saint Tabernacle pour la gloire de votre Père céleste, pour le triomphe de votre Eglise, pour le progrès des justes et pour la conversion des pauvres pécheurs; nous nous vouons tout entiers à votre sacré Cœur pour le salut de ces âmes; nous lui consacrons, dans ce but, tout ce qui nous appartient: tous nos biens, tous les mérites que nous avons acquis ou que nous pourrions acquérir par votre grâce; et nous promettons d'exercer l'Apostolat de votre divin Cœur, autant que notre faiblesse pourra nous le permettre.

d'amou.
e consola-
et notr
rir les r
action de
vous avez
mmes ; en
ion de la
ni qui vo
pour le sal
rages' dor
euvé votre
e votre im
n apostol
cle pour
e triomphe
es justes et
urs ; nous
cré Cœur
onsacrons,
ent : tous
ous avons
c par votre
'Apostol
e faible.

BÉNÉDICTION DES INSIGNES, CROIX,
MÉDAILLES, ETC.

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

R. Qui fecit cœlum et terram.

V. Dominus vobiscum.

R. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Omnipotens sempiternus Deus, qui sanctorum
tuorum effigies (*sive* imagines) sculpi (*aut* pingi) sup
non reprobas, ut toties illas oculis corpore infini
intuemur, toties eorum actus et sanctitatem causte
imitandum memoriæ oculis meditemur, ha
quæsumus, sculpturas (*seu* imagines) in hono
rem et memoriam sacratissimi Cordis unigen
Filii tui adaptatas bene \dagger dicere et sancti \dagger ficas *Direct*
digneris ; et præsta ut quicumque eas gestans *remet*
unigenitum Filium tuum suppliciter colere
honorare studuerit, illius meritis et obtentu, a
gratiam in præsentem et æternam gloriam obtineat ; qu
in futurum ! Per eundem Christum Dominum le Co
nostrum. Amen.

Aspergat Insignia, etc., aqua benedicta.

le plus, nous choisissons la bienheureuse
CROIX, Vierge Marie, reine des apôtres et refuge des
 peurs, pour qu'elle soit notre Mère d'une
 manière toute spéciale. Nous nous consacrons
 au nom de Domini nous vouons aussi, avec tout ce qui nous
 appartient, à son Cœur très pur, nous proposant
 également d'imiter son amour si tendre pour
 les pécheurs ; et afin de les secourir plus effica-
 cement, nous promettons de répandre, de tout
 notre pouvoir, le culte de son Cœur immaculé
 qui sanctorieux compatissant.
 Imple (aut pinous supplions donc, très-doux Jésus, votre
 cultis corpore infinie, qu'il vous plaise de recevoir cet
 sanctitatem causte en odeur de suavité ; et comme vous
 ditemur, ha avez inspiré le désir de vous l'offrir, accor-
 nes) in honours encore une grâce abondante pour l'ac-
 cordis unigenplir.
 e sancti f ficas *Directeur bénit alors les Croix-médailles*
 e eas gestans *remet aux récipiendaires en disant à cha*
 cun *colere*
 et obtenu, a recevez cet insigne et portez-le sur votre
 oriam obtiner ; qu'il vous rappelle sans cesse l'amour
 um Dominus le Cœur de votre Dieu vous a prévenu et
 vouement dont vous lui êtes redevable.
 benedicta. *puis il remet à chacun son Diplôme, en disant*
trois fois pour tous :
 recevez le Diplôme en vertu duquel vous
 êtes désormais Zélateurs du Cœur de Jésus et

de son Apostolat. Notre Saint-Père le Pape vous accorde deux indulgences plénières par mois, aux jours marqués sur vos Diplômes, une indulgence plénière deux fois l'année, aux jours où vous renouvellerez votre consécration au Sacré-Cœur, et trois cents jours d'indulgence quand vous vous réunirez dans les intérêts de l'Œuvre.

La cérémonie se termine par le chant du Magnificat ou par le salut du Saint-Sacrement, si on est autorisé à le donner.

MAGNIFICAT

Magnificat, * anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus * in Deo salutari meo.

Quia respexit humilitatem ancillæ suæ, * ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est, * et sanctum nomen ejus.

Et misericordia ejus a progenie in progenies, * timentibus eum.

Fecit potentiam in brachio suo ; * dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, * et exaltavit humiles.

Esurientes implevit bonis * et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum, * recordatus misericordiæ suæ.

Sicut locutus est ad patres nostros, * Abraham et semini ejus in sæcula.

Gloria Patri et Filio, * et spiritui sancto.

Sicut erat in principio et nunc et semper, * et in sæcula sæculorum. Amen.

APPENDICE

ORGANISATION DE L' APOSTOLAT DE LA PRIÈRE,
LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS, SOUS SA FORME
GÉNÉRALE.

Les Directeurs ou Directrices qui préféreraient établir dans leurs maisons la Ligue du Cœur de Jésus sous sa forme générale, trouveront dans le *Catéchisme du Sacré-Cœur* des renseignements complets à cet effet. Qu'il nous suffise d'attirer ici leur attention sur les points suivants, qui regardent les couvents et les écoles de filles tout aussi bien que les collèges et les académies de garçons.

I.—Je suppose que votre maison est *agrégée* à l'Apostolat de la Prière par un *diplôme* et que ce diplôme est encadré et exposé dans la chapelle ou dans un corridor en vue ; sinon deman-

dez ce diplôme d'agrégation ; il vous sera expédié *gratis*.

2.—Je suppose aussi que vous avez un *registre* pour y inscrire les noms des Associés.

3.—Veuillez charger un de vos Maîtres de réorganiser la sainte Ligue : s'il est prêtre, il sera *Vice-Directeur*, avec tous les pouvoirs du *Directeur local*. (C'est le Directeur du collège qui est *ex-officio* le Directeur local de la Ligue.) S'il n'est pas prêtre, il sera le *Zélateur général* : d'une façon ou d'une autre, il serait bon de nous mettre en communication avec lui, afin que nous lui confirmions ses pouvoirs.

4.—Le Zélateur général devrait d'abord s'entendre avec les Maîtres et s'assurer de leur concours : chacun d'eux devrait être *Zélateur* pour sa classe. Qu'il veuille bien envoyer au Directeur diocésain ou à nous, à défaut de celui-ci, les noms de ceux de ces Maîtres qui n'ont pas encore reçu leurs diplômes de Zélateur, et nous nous ferons un plaisir de les leur conférer de suite, et de leur communiquer ainsi les riches indulgences qui y sont attachées.

5.—Il serait fort à désirer qu'il donnât lui-même ou qu'il fît donner à tous, Maîtres et élèves, une conférence simple, mais entraînante, sur le but, les pratiques et les avantages de la sainte Ligue : c'est là le meilleur moyen d'y mettre de l'entrain.

6.—Chaque Maître, devenu ainsi Zélateur, verra quels sont les élèves de sa classe qui n'ont pas encore été enrôlés dans la Ligue, soit au collège, les années précédentes, soit dans leurs paroisses respectives ; il prendra leurs noms, pour les inscrire sur le registre, et il donnera à chacun son *billet d'admission*. Il profitera de l'occasion pour rappeler à tous les *trois degrés* ou *pratiques* de la sainte Ligue, surtout la première, qui consiste en ce que les Associés consacrent chaque matin leurs prières, œuvres et souffrances de la journée aux intentions du *Sacré-Cœur*, particulièrement pour la conversion des pécheurs et le triomphe de la sainte Église, et qu'ils tâchent de se tenir dans cette même disposition tout le long du jour.

7.—Il serait à propos de renouveler les *scapulaires* du Sacré-Cœur de tous les Associés au commencement de l'année scolaire, et de leur faire comprendre que cet *insigne* est le signe de leur consécration au Sacré-Cœur, en même temps qu'un gage de protection et une sauvegarde contre les dangers de l'âme et du corps.

8.—A l'occasion de cette distribution de scapulaires, il sera facile d'obtenir de chaque Associé, dès le commencement de l'année scolaire, une petite cotisation de 3 à 5 cents pour couvrir les dépenses encourues ou à encourir pour l'ac-

quisition des billets d'admission et des scapulaires, et pour abonnements au *Messenger du Sacré-Cœur* et à l'*Almanach mensuel* (billets mensuels du Rosaire).

9.—Que chaque Maître organise le deuxième degré dans sa classe : pour cela il recevra du Zélateur général autant de Billets-images ou de calendriers mensuels qu'il y a d'élèves dans sa classe ; le dernier jour de classe du mois, il distribuera à chacun son billet, et, séance tenante, il expliquera à tous l'*Intention* générale de Notre Saint-Père le Pape, dont il trouvera lui-même l'explication succincte dans le *Messenger* ; il attirera aussi leur attention sur la date du prochain premier vendredi et des fêtes principales du mois suivant.

10.—Si c'est la coutume dans la maison de dire le chapelet en commun, celui qui préside ferait bien d'annoncer la dizaine de la sainte Ligue, en disant : “ *Pour l'intention de N.S.P. le Pape, savoir . . . et pour les intentions particulières de ce jour, savoir . . .* : ces intentions sont indiquées sur les *calendriers* des Billets du Rosaire.

11.—Il serait aussi à désirer que chaque classe fût abonnée au *Messenger du Sacré-Cœur* ; il serait alors beaucoup plus facile de le faire lire par les élèves, à qui l'on donnerait ainsi, petit à petit, le goût des bonnes lectures. Qu'il y ait,

du moins, un *Messenger* dans chaque maison et que les Zélateurs le prennent, chacun son tour, pour en donner connaissance à leurs élèves en temps convenable ; car il ne faut pas oublier que les *Messagers* et les *Billets du Rosaire* sont comme les nerfs qui soutiennent le corps de la sainte Ligue.

12.—Il faudrait aussi, si l'on veut faire de la sainte Ligue un *emporte-pièce*, organiser dans les classes la pratique du *Trésor du Cœur de JÉSUS*. Pour cela, le Zélateur général fait afficher dans chaque classe, le premier du mois, une *grande feuille du Trésor*, laquelle servira pour toute la classe ; ou bien que chaque élève ait sa petite feuille du Trésor ou mieux encore son *Livret journalier*. Si l'on se sert des grandes feuilles ou *Tableaux muraux*, chaque élève pourra, avec la permission du Maître, y enregistrer lui-même les œuvres qu'il aura offertes au Sacré-Cœur pendant la journée. Si les élèves ont chacun leur petite feuille, ils la déposeront, l'avant-dernier jour du mois, dans une corbeille ou une petite boîte disposée à cet effet dans la classe, ou la remettront à leurs Zélateurs. Qu'un ou deux des meilleurs élèves de la classe soient nommés pour additionner ces bonnes œuvres sur une seule feuille, laquelle sera remise au Zélateur général. Celui-ci fera additionner par ses secrétaires les rap-

ports reçus des classes sur une seule feuille, et il nous l'expédiera *le dernier jour du mois*.

En beaucoup d'endroits, l'on stimule le zèle des diverses classes en inscrivant leurs rapports sur un *Tableau d'honneur du Trésor* ; nous avons de ces Tableaux tout imprimés que l'on a qu'à insérer chaque mois dans le cadre préparé à cet effet et que l'on expose dans l'endroit le plus en vue des élèves.

13.—Enfin, que la *Communion réparatrice* soit organisée autant que les circonstances le permettront, et que l'on fasse entrer dans la sainte Ligue tous les élèves, autant que possible, même ceux qui n'ont pas encore fait leur première communion : il suffira que ceux-ci pratiquent les deux premiers degrés.

Tout cela paraît compliqué, de prime abord, mais la pratique fera voir que ce n'est pas difficile, et que les fruits en sont considérables : rien de plus efficace pour entretenir l'esprit de piété et de régularité dans une maison. Il vaut la peine de l'essayer.

Nous donnons, sur la couverture du présent opuscule, la liste des objets requis ou utiles pour l'établissement régulier de l'Œuvre ; si l'on en voulait d'autres, on voudra bien demander notre catalogue, que nous enverrons *gratis*.

J. B. NOLIN, S. J.

PRIÈRES DIVERSES

LE MEMORARE

Souvenez-vous, ô très pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais ouï dire qu'aucun de ceux qui ont eu recours à vous, imploré votre assistance et réclamé votre médiation, ait été abandonné. Animé d'une telle confiance, je viens à vous, ô Vierge des vierges, ma Mère, et gémissant sous le poids de mes péchés, je me prosterne à vos pieds. O Mère du Verbe, ne rejetez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement et daignez les exaucer ! Ainsi soit-il.

O MA SOUVERAINE !

O ma Souveraine ! ô ma Mère ! je m'offre tout à vous ; et, pour vous prouver mon dévouement, je vous consacre aujourd'hui mes yeux, mes oreilles, ma bouche, mon cœur, tout moi-même ; ainsi, puisque je vous appartiens, ô ma bonne Mère, gardez-moi, défendez-moi comme votre bien et votre propriété. (*100 jours d'indulgence. — Plénière, une fois par mois.*)

ASPIRATION DANS LES TENTATIONS

O ma Souveraine, ô ma Mère ! souvenez-vous que je vous appartiens ; gardez-moi, défendez-moi comme votre bien et votre propriété ! (40 jours d'indulgence.)

PRIÈRE A SAINT LOUIS DE GONZAGUE

(Patron universel de la jeunesse)

O Bienheureux Louis, orné d'une angélique pureté, tout indigne que j'en suis, je mets sous votre protection la pureté de mon âme et de mon corps. Je vous supplie, par cette angélique vertu, que vous avez si bien pratiquée, de me recommander à l'Agneau sans tache, le Seigneur Jésus, et à sa très sainte Mère Marie, la Vierge des vierges.

Préservez-moi, ô saint Louis, de toute faute grave ; ne permettez pas que je me souille d'aucune tache d'impureté ; mais quand vous me verrez dans la tentation et le danger de pécher, éloignez de mon cœur les pensées et les affections impures, rappelez à mon esprit le souvenir de l'éternité et de Jésus crucifié, imprimez profondément dans mon cœur le sentiment de la sainte crainte de Dieu, rallumez-y le feu de l'amour divin, afin qu'après vous avoir imité sur la terre, je mérite de posséder Dieu avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il. (*Approuvé et indulgencié par Pie VII, 1803*).

PRIÈRE A SAINT JEAN BERCHMANS

(Patron de la Milice du Pape)

O saint Jean Berchmans, illustre patron des jeunes Associés de l'Apostolat de la Prière, daignez nous prendre sous votre aimable protection. Dès vos plus tendres années vous avez été un parfait écolier et plus tard un parfait religieux. Accordez-nous, ô Berchmans, vos admirables vertus : votre piété, votre innocence, votre merveilleuse régularité et, par-dessus tout, votre ardent amour pour Jésus, Marie et saint Joseph.

PRIÈRE A SAINT STANISLAS KOSTKA

(Patron de la sainte mort)

O saint Stanislas, mon très compatissant et très puissant protecteur, ange de pureté, vrai séraphin de charité, je me réjouis avec vous de votre bienheureux trépas. Ce fut le désir de contempler Marie, le jour de sa glorieuse Assomption, ce fut un doux transport d'amour pour notre divine Mère qui causèrent votre mort. Je remercie Marie d'avoir comblé votre souhait et je vous supplie par les mérites de votre mort si fortunée, d'être l'avocat et le patron de mon trépas.

De grâce, ô mon aimable et saint Stanislas, employez-vous auprès de Marie pour m'obtenir une mort, sinon aussi heureuse que la vôtre, du moins sainte et paisible, sous les auspices de notre Mère Immaculée et par votre secours, ô mon cher protecteur. (*Approuvé et indulgencié par Pie IX, 10 juillet 1854*).

CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR

O Cœur adorable de Jésus ! le plus tendre, le plus aimable et le plus généreux de tous les cœurs, vous qui vous consommez d'amour sur nos autels ; pénétré de reconnaissance et de douleur à la vue de vos bienfaits et de l'ingratitude des hommes, je viens me consacrer à vous sans réserve, et consoler par ma ferveur votre amour affligé. Je viens me dévouer comme une victime chargée de mes péchés et de ceux de mes frères, et réparer, par mes hommages, les outrages commis contre le Sacrement de votre amour. Je vous promets d'employer ma vie à propager votre culte et à vous gagner, s'il se peut, tous les cœurs. Vous serez désormais mon refuge, ma lumière, mon espérance, ma force et mon salut : c'est à vous et par vous seul que j'offrirai

à Dieu mes prières, mes actions et toutes mes souffrances ; désormais vos sentiments et vos désirs seront les sentiments et les désirs de mon cœur. Recevez-le donc, ce cœur, ô doux Jésus ! et pour le rendre digne de vous, rendez-le humble, doux, patient, généreux comme le vôtre, et faites qu'unissant mes hommages à ceux du Cœur immaculé de Marie, et à ceux de tous les Associés, je loue je bénisse et j'aime sur la terre votre divin Cœur au saint Sacrement de l'autel, pour mériter de le louer, de le bénir et de l'aimer éternellement dans le ciel. Ainsi soit-il.

OFFRANDE AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Mon aimable Jésus, pour vous témoigner ma reconnaissance, et en réparation de mes infidélités, moi N..., je vous donne mon cœur, je me consacre entièrement à vous, et je me propose, avec votre grâce, de ne plus vous offenser. (*Cent jours d'indulgence, une fois le jour ; indulgence plénière, une fois le mois, le jour qu'on choisira*).

Imprimatur,

EDUARDUS, CAR.,

Arch. Marianopolitanus.

TABLE DES MATIÈRES

Acte de Consécration des Zélateurs	30
Apostolat de la Prière : son organisation	33
Appendice	33
Bénédiction papale	10, 25
But de la Milice du Pape	1
Catégories de miliciens	13
Chant des Cadets (En avant)	28
Collation des Décorations	22
Communion réparatrice	5, 38
Conclusion	19
Conditions d'admission	13
Conseil de la Milice	15
Décorations de la Milice	14
Devoirs des Cadets du Sacré-Cœur	3
Devoirs des Décorés	6
Devoirs des Zélateurs	6
Dizaine du Chapelet	4, 36
Engagement spécial des Décorés	11
Etablissement de l'Apostolat général	35
Etablissement de la Milice	12
Indulgences de la Milice	8
Levons-nous, soldats du Seigneur	20
Magnificat	32
Offrande de la journée	2, 35
Préface	11
Prières diverses	39
Privilèges des Cadets	8
Privilèges des Décorés	10
Privilèges des Zélateurs	12
Quelques points importants	18
Réception des Cadets	19
Réception des Zélateurs	29
Réunions publiques	17
Trésor du Cœur de Jésus	7, 37
Veni, Creator Spiritus	24

60.
Trésor
 62.
 douze
 64.
 douze
 67.
 de la
 80.
 sans
 80.
 rouge
 84.
 douze
 86.
 ornés
 \$2.00
 92.
 blanc
 93.
 douze
 94.
 adap
 96.
 \$2.00
 99.
 et le
 la de
 10.
Zéla
 10.
 douze
 10.
 douze
 10.
 zain
 N.
 qu'a
 plon

60.—*Feuilles des Intentions particulières et du Trésor.* 15 cts le 100.

62.—*Grandes Feuilles du Trésor.* 25 cts la douzaine.

64.—*Tableau d'honneur du Trésor.* 25 cts la douzaine.

67.—*Cartes promesses, avec image de N.-S. et de la B. Marguerite-Marie.* 40 cts le 100.

80.—*Scapulaire ordinaire du Sacré-Cœur, sans doublure.* 50 cts le 100.

80a).—*Le même élégamment doublé en laine rouge ou blanche, au choix.* 90 cts le 100.

84.—*Insignes riches en soie rouge.* \$1.00 la douzaine.

86.—*Insignes riches comme au No. 84, mais ornés de frange et de guipure en or mi-fin.* \$2.00 la douzaine.

92.—*Insigne pour Cadets. Prix, en métal blanc :* \$1.00 la douzaine.

93.—*Le même solidement doré.* \$1.75 la douzaine.

94.—*Boucles de ruban en soie rouge pour y adapter l'insigne des Cadets.* 25 cts la douzaine.

96 et 98.—*La Croix émaillée de l'Apostolat.* \$2.00 le 100 ; \$2.75 la douzaine ; 25 cts l'unité.

99.—*Croix émaillées spéciales pour les officiers et les officières de la sainte Ligue.* Prix : \$5.40 la douzaine ; 50 cts l'unité.

101.—*Croix-médailles des Zélateurs et des Zélatrices :* or de 14 carats \$2.25 l'unité.

102.—*La même :* argent contrôlé. \$3.60 la douzaine ; 35 cts l'unité.

103.—*La même :* solidement dorée. \$1.80 la douzaine ; 20 cts l'unité.

104.—*La même :* métal blanc. \$1.00 la douzaine ; 10 cts l'unité.

N. B.—*Ces Croix-médailles ne peuvent être conférées qu'aux Zélateurs ou aux Zélatrices qui ont leurs diplômes, et jamais aux simples associés.*

30
33
33
10, 25
1
13
28
22
5, 38
19
13
15
14
3
6
6
4, 36
11
35
12
8
20
32
2, 35
11
39
8
10
12
18
19
29
17
7, 37
24

112.—*Médaille du Sacré-Cœur*, circulaire et fort belle. Similor : 50 cts le 100 ; \$4.00 le mille.

113.—*La même* : solidement argentée : 50 cts la douzaine.

114.—*La même* : fortement dorée : 90 cts la douzaine.

115.—*Médaille des Congréganistes de Marie*. —Losange artistique de 1 pouce et un quart représentant l'Immaculée Conception avec l'inscription : MONSTRA TE ESSE MATREM, le tout encadré dans une jolie bordure à jour. Métal blanc : \$1.10 la douzaine.

116.—*La même* solidement dorée \$2.00 la douzaine.

117.—*La même*, en argent solide : \$6.00 la douzaine.

135.—*Ruban de soie* correspondant à la couleur respective de chacune des six *Décorations* de la Milice. Prix 15 cts la verge. Prière de mentionner le numéro d'ordre de la décoration à laquelle doit servir le ruban.

136.—*L'insigne métallique des CHEVALIERS DE LA CROIX*. Prix \$2.65 la douzaine, 25 cts l'unité.

137.—*L'insigne métallique des COMMANDEURS DE LA TIARE*. Même prix.

N. B.—Nous enverrons notre Catalogue *gratis* à ceux qui nous en feront la demande.

Adressez toutes communications, chèques, etc.,

Le Messager Canadien,

144 rue Bleury, Montréal, Can.

